

**Rapport N° 130 en réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Josette Gaille, du 21 septembre 2011, pour un parking souterrain derrière la gare de Nyon**

---

Nyon, le 25 octobre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 23 septembre 2013 en présence de la majorité de ses membres ainsi que Mmes Fabienne Freymond Cantone et Elisabeth Ruey-Ray municipales, Mme Naïma Mameri Khat, Déléguée à la mobilité et M. Bernard Woeffray, Chef du Service de l'urbanisme. La commission les remercie pour leur présence et les informations fournies. Mmes Véronique Bürki Henriod et Taïna Pieren étaient absentes.

#### **Explications de la Municipalité**

La page 2 du rapport municipal No. 130 rappelle que la Municipalité saisit l'occasion de la Motion de Mme Josette Gaille pour faire le point formel sur la politique de stationnement en ville, en la situant dans son contexte urbanistique spécifique. Cette politique de stationnement est coordonnée avec celle de la mobilité et des grands projets urbanistiques. Le rapport veut également répondre, à la page 6, à la demande principale de la motion où figure un tableau prévisionnel de l'échéancier des constructions des parkings ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires à exécuter lors de leurs réalisations. Le phasage coordonné des travaux est essentiel si l'on veut éviter que le centre-ville se retrouve en manque de places de stationnement.

Le point de départ du présent rapport se trouve dans les inquiétudes partagées de la Municipalité avec le Conseil communal concernant la viabilité commerciale du centre-ville de Nyon et les problèmes logistiques de circulation qui vont avec son tissu urbain. Plusieurs préavis couvrant ces thématiques sont actuellement devant le Conseil. De récentes réflexions autour du centre-ville élargi ont permis de reposer quelques questions concernant la circulation et l'équipement en parkings. Certains points ont pu être affinés mais l'essentiel des politiques de stationnement et de mobilité se trouve justifié dans sa pertinence et ces politiques ne sont donc pas remises en cause.

#### *Le contexte urbanistique :*

Le concept imaginé il y a quelques années qui prévoyait un grand centre commercial au Martinet a été abandonné. Ce centre commercial devait compléter l'autre centre commercial qui est La Combe et un troisième représenté par la vieille-ville. Outre les problèmes d'accès, ce nouveau centre à Martinet menaçait de drainer le chaland loin du centre-ville péjorant sa dynamisme économique.

Un point important de la réflexion est la diminution de la diversité de l'offre commerciale en ville et son manque d'attractivité concurrentielle. Pour exemple, certaines vitrines commerciales sur les artères commerçantes sont occupées par des entreprises qui ne génèrent pas de trafic telles que des courtiers en immeubles. Ces constats obligent la Municipalité à chercher des solutions. Le

préavis No. 131 « Cœur de Ville » est une des réponses possibles et il a pour ambition de revitaliser le centre-ville.

#### *Le stationnement en ville :*

La commission a pu consulter deux plans de la ville (Plans directeurs de 1948 et de 1984) où M. Woeffray a attiré l'attention sur le fait que le réseau de circulation est resté inchangé dans son amplitude depuis 1948. Depuis cette date la population résidente est passée d'environ 5000 habitants à environ 20'000 aujourd'hui (avec un potentiel de 30'000 selon l'actuel Plan directeur). Plusieurs quartiers du centre-ville augmentent en densité de population comme le Martinet ou la Morâche. La motorisation est également en forte augmentation depuis 1948. A cela s'ajoute toute la circulation des pendulaires. Le cœur de la ville couvrant les besoins du reste de la ville ainsi que l'agglomération environnante.

Comme il n'est pas possible d'augmenter la surface de circulation, il ne reste que l'option de gérer les flux et privilégier certains usagers ; les habitants et les personnes qui consomment des biens et des services offerts en ville. Pour autant, il est de la volonté de la Municipalité de ne pas exclure les autres usagers de la ville. Le rapport municipal met en évidence l'interdépendance de fait entre l'urbanisme, la mobilité et la politique de stationnement.

#### *Les objectifs du concept de mobilité urbaine (par ordre d'importance) :*

1. Assurer l'accès privilégié pour les habitants du centre-ville. La politique de stationnement doit faciliter l'accès à un parking proche de leur domicile.
2. Permettre aux visiteurs et aux clients des entreprises de trouver des parkings à proximité de leur destination. Le développement des commerces et la vitalité de la ville en dépendent.
3. Accueillir les pendulaires qui travaillent à Nyon. Le but est de les accueillir le plus tôt possible à l'arrivée en ville et de transporter ensuite les personnes au moyen des transports publics jusqu'à leurs lieux de travail.
4. Servir les pendulaires qui transitent par Nyon. Canaliser les transitaires de manière à éviter qu'ils n'engorgent certains axes routiers ni n'engorgent les parkings du centre-ville.

#### *Les objectifs de la politique de stationnement :*

La politique de tarification différenciée des parkings publics vise à décourager les pendulaires d'occuper pendant toute la journée les places disponibles. Ces pendulaires ne devraient pas avoir accès au centre-ville. La Municipalité souhaite voir un changement dans les habitudes de la part des pendulaires et de les voir, par exemple, se déplacer du Martinet vers le futur P&R (Park and Ride) de la Gravette. Ainsi, les places libérées seront dévolues principalement aux différents usagers du quartier en devenir. Des études régionales sont en cours dans le but de créer d'autres P&R dans la région pour que les pendulaires puissent utiliser les transports publics dans leur transit à travers Nyon.

Dans le cas qui préoccupait particulièrement la commission, la Municipalité a fait remarquer que le parking du Martinet est occupé la journée essentiellement par des pendulaires en transit à Nyon. Ce parking n'apporte aucun bénéfice à la ville hormis les revenus des taxes de stationnement.

La politique de stationnement ne veut pas exclure les pendulaires mais plutôt modérer leur choix par une tarification différenciée et progressive afin de les orienter vers les parkings périphériques. Les parkings du centre doivent principalement servir les commerces et les résidents de l'endroit. C'est-à-dire donner les places de stationnements disponibles aux bonnes personnes.

Bien qu'enterrer les parkings soit la variante préférée en centre-ville, la Municipalité fait constater que les parkings créés en surface coûtent à la construction nettement moins chers que ceux sous terre qui peuvent revenir à Fr. 50'000.- la place.

### **Débat de la Commission**

La commission et la Municipalité ont passé en revue les différentes situations de stationnements à travers la ville. Outre le futur parking du Martinet, des commissaires se sont inquiétés des nuisances que le chantier de la Morâche cause aux habitants actuels. Les commissaires ont reçu des informations au sujet des dossiers des parkings des Ruettes et de l'hôpital. Ce dernier devrait voir arriver une réponse finale lorsque que l'hôpital s'agrandira. Le bas de la Route de St. Cergue

ainsi que le quartier des Fontaines présentent encore des problèmes de stationnement que l'Office de mobilité veut également résoudre.

Certains commissaires se sont inquiétés de l'évolution de la population de la ville ainsi que des conséquences en besoins d'infrastructures de stationnement que cela entraînerait. Il a aussi été dit que des habitudes en termes de déplacement évoluaient et que les nouvelles générations changeaient de moyens de transport et nécessiteraient moins de places de stationnement pour des automobiles privés.

Des membres de la commission ont le souci que la Municipalité se préoccupe de bien informer, voir de consulter ponctuellement la population nyonnaise dans le cadre de sa politique de stationnement. Elle ne doit pas pour autant oublier les pendulaires venant d'autres communes.

## **Conclusion**

La commission, avec la présentation du rapport No. 130, a pu voir la logique et les interactions des différents politiques et projets de la Municipalité en matière de mobilité et stationnement automobile en ville de Nyon. Ces projets sont coordonnés avec les grands projets urbanistiques actuels ou en devenir. Le rapport contient un calendrier des travaux concernant les constructions des parkings en centre-ville. La commission fait le vœu que ce calendrier puisse être tenu dans sa réalisation car une certaine attente est perceptible au sein du Conseil communal comme l'illustre la motion à l'origine du rapport municipal et plusieurs interventions passées venant de conseillers communaux.

La commission a pu exprimer plusieurs opinions, soucis et remarques concernant les effets de la croissance de la population de la ville devant les représentantes de la Municipalité et les chefs des services concernés.

Malgré des points de vue parfois divergents, le maintien voir le développement de la qualité de vie de la Ville de Nyon était le souci de tous les participants présents lors de la séance de la commission. Dans cet esprit, c'était à l'unanimité que la commission a décidé de prendre acte du rapport de la Municipalité et qu'elle propose au Conseil communal de Nyon d'en faire de même.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 130 relatif à la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Josette Gaille, du 21 septembre 2011, pour un parking souterrain derrière la gare de Nyon,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport municipal N° 130 valant réponse partielle à la motion de Mme la Conseillère communale Josette Gaille, du 21 septembre 2011, pour un parking souterrain derrière la gare de Nyon.

### **La Commission :**

Mesdames ; Bürki Henriod Véronique, Gaille Josette, Pieren Taïna et Messieurs ; Allamand Victor, Krasniqi Sadik, Udasse Christian, Wahlen Pierre et Tschuy Fred président et rapporteur.